



Assemblée générale

Distr. générale
12 octobre 2015
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session

Point 134 de l'ordre du jour

**Projet de budget-programme pour l'exercice
biennal 2016-2017**

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale et/ou le Conseil de sécurité

**Groupe thématique I : envoyés spéciaux ou personnels
et conseillers spéciaux du Secrétaire général**

**Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général
pour le Yémen**

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport renferme les prévisions de dépenses relatives au Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen pour 2016, qui se montent à 6 932 900 dollars (montant net après déduction des contributions du personnel).



Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen

(6 932 900 dollars)

Historique, mandat et objectif

1. Dès qu'a éclaté l'insurrection au Yémen, au début de l'année 2011, le Secrétaire général a usé de ses bons offices en faveur de la paix et de la stabilité dans ce pays, au moyen du dialogue et de la négociation. Le Conseil de sécurité, dans ses résolutions 2014 (2011), 2051 (2012), 2140 (2014), 2201 (2015), 2204 (2015) et 2216 (2015), l'a prié d'intensifier ses activités de bons offices. Le Secrétaire général rend compte au Conseil de l'évolution de la situation au Yémen tous les 60 jours, comme celui-ci l'en a une nouvelle fois prié dans sa résolution 2201 (2015).
2. Soucieux de veiller à la pleine exécution des dispositions des résolutions 2014 (2011) et 2051 (2012) du Conseil ainsi que de l'Initiative du Conseil de coopération du Golfe, conclue par suite de la médiation du Conseiller spécial du Secrétaire général et signée le 23 novembre 2011 à Riyad, et du mécanisme de mise en œuvre y relatif, le Secrétaire général a créé le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen après en avoir exprimé l'intention dans un échange de lettres avec le Président du Conseil de sécurité en juin 2012 (S/2012/469 et S/2012/470). À la demande des parties yéménites, le Bureau a prêté son concours à l'application des dispositions de l'Initiative par des activités de médiation et facilitation politiques ainsi que par son action en faveur de la participation de toutes les parties prenantes, y compris celles qui avaient été précédemment exclues et marginalisées, comme les mouvements de jeunesse, les associations de femmes, le Mouvement sudiste Al-Hirak ou encore le Mouvement houthiste.
3. Sous l'égide de l'Organisation et avec son concours, le 25 janvier 2014, après six mois de préparatifs et dix mois de délibérations, les 565 délégués représentant toutes les parties prenantes à la Conférence de dialogue national ont adopté par consensus un rapport final qui balise la création d'un nouvel État fédéral sous le signe de l'adhésion à la démocratie, à la bonne gouvernance, à l'état de droit, à la réconciliation nationale et au respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales de tous au Yémen. À l'issue de la Conférence, le processus de transition a franchi l'étape suivante, à savoir la mise en place de la Commission de rédaction de la Constitution. Cet organe, chargé d'élaborer une nouvelle constitution se fondant sur le document final de la Conférence, a mis la dernière main à un avant-projet avec l'aide d'experts des questions constitutionnelles de l'Organisation.
4. Bien que la transition politique progresse dans l'ensemble, la situation a évolué de façon dramatique. Le conflit entre les Houthis, d'autres groupes armés et les forces gouvernementales s'est intensifié. En septembre 2014, les Houthis ont pris le contrôle de la capitale, Sanaa. Le Conseiller spécial a alors négocié un accord qui a immédiatement mis fin aux violents affrontements, mais les Houthis se sont obstinés à consolider leur contrôle sur Sanaa et ailleurs, et ils ont de fait contribué à l'escalade du conflit en s'implantant dans de nouvelles régions.
5. En janvier 2015, le Président et le Premier Ministre ont présenté leur démission et ils ont été placés en résidence surveillée, ce qui a précipité la crise politique. Le Conseiller spécial a ménagé des négociations sans exclusive dans

l'espoir de surmonter l'impasse politique et de parvenir à un consensus comme le prévoient l'Initiative du Conseil de coopération du Golfe et le Mécanisme de mise en œuvre y relatif, le document final de la Conférence de dialogue national et les résolutions du Conseil de sécurité. La situation est devenue encore plus compliquée en février 2015, lorsque le Président, réussissant à déjouer la résidence surveillée qui lui avait été imposée à Aden, est revenu sur sa démission et s'est enfui en Arabie saoudite pour y reconstituer le Gouvernement en exil.

6. À la demande du Président, une coalition conduite par l'Arabie saoudite a lancé des frappes aériennes contre les positions des Houthis et de leurs alliés, le 26 mars 2015. Simultanément, les combats sur le terrain se sont intensifiés, ce qui a déclenché une crise humanitaire.

7. Le Conseil de sécurité, dans sa résolution 2216 (2015), a alors prié le Secrétaire général d'intensifier ses activités de bons offices afin de permettre la reprise d'un processus de transition politique pacifique, ordonné et sans exclusive, mené par les Yéménites.

8. Le Secrétaire général a, à cette fin, nommé un envoyé spécial, ayant rang de secrétaire général adjoint, qui s'est rendu à plusieurs reprises dans les pays de la région et au Yémen afin de s'entretenir attentivement avec toutes les parties. L'Envoyé spécial a de plus organisé la tenue, du 15 au 19 juin 2015, de consultations préliminaires à Genève entre les parties yéménites. Il poursuit son action en vue de remettre le Yémen sur les rails de la paix.

Coopération avec d'autres entités

9. Le Département des affaires politiques est chargé, tout particulièrement par l'intermédiaire de la Division du Moyen-Orient et de l'Asie de l'Ouest, de prêter un appui administratif et fonctionnel au Bureau de l'Envoyé spécial.

10. La Division des politiques et de la médiation, la Division de l'assistance électorale et d'autres divisions du Département apportent également une aide au Bureau, selon que de besoin. Le Département de l'appui aux missions prête au Bureau un appui d'ordre administratif. Le Département de la sûreté et de la sécurité prête régulièrement conseil au Bureau et à d'autres entités des Nations Unies pour tout ce qui touche la sûreté et la sécurité au Yémen. La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale et d'autres bureaux des Nations Unies présents dans la région mettent ponctuellement et moyennant remboursement des coûts des agents de protection rapprochée à la disposition du Bureau pour renforcer son équipe de sûreté rapprochée lorsque la situation l'exige. Enfin, Le Bureau d'appui commun de Koweït s'occupe des questions relatives aux ressources humaines.

11. Dans l'exercice de ses fonctions, le Bureau agit en étroite coopération avec des départements de l'ONU, ainsi qu'avec des organismes, fonds et programmes des Nations Unies, le Coordonnateur résident et l'équipe de pays des Nations Unies au Yémen. À l'échelle du système, l'échange d'informations et la coordination des activités tant du personnel d'exécution que des hauts responsables sont assurés par l'Équipe spéciale interorganisations sur le Yémen.

12. Dans l'exercice des bons offices, l'Envoyé spécial et le Bureau maintiennent des contacts étroits avec les États Membres ainsi qu'avec le Conseil de sécurité et les organisations régionales, notamment le Conseil de coopération du Golfe, et d'autres partenaires internationaux.

13. Les travaux en rapport avec l'avant-projet de constitution, la réforme électorale et d'autres aspects de la transition sont menés en étroite concertation avec le Coordonnateur résident et l'équipe de pays des Nations Unies. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) assure le soutien logistique et l'appui technique nécessaires à la tenue d'élections.

Résultats obtenus

14. L'établissement de la mission, à la mi-2012, a permis de lancer le processus de transition au moyen de la facilitation du dialogue politique, de l'observation de la situation politique et de l'apport de compétences techniques.

15. Le succès de la Conférence de dialogue national, tenue en janvier 2014, est à mettre au nombre des grandes réalisations obtenues. À l'issue de la Conférence, en effet, un document final a été adopté, qui définit le cadre et les principes de l'instauration d'un État fédéral et démocratique et jette les bases de la rédaction de la constitution. Le Comité de rédaction de la constitution a entamé ses travaux lors d'une retraite en mars 2014, aidé en cela par des experts des Nations Unies. Les efforts de l'Envoyé spécial en matière de facilitation du dialogue et de médiation ont abouti, à la fin décembre 2014, à un consensus sur un avant-projet de constitution.

16. Cet avant-projet, toutefois, est encore loin d'être adopté et il doit d'abord être examiné et approuvé par l'organe national chargé de superviser l'application des dispositions du document final de la Conférence de dialogue national. Il faut de surcroît entamer des consultations publiques pour assurer une large participation populaire et satisfaire à la transparence. Il faut s'attendre à de longs débats sur plusieurs questions d'ordre constitutionnel, notamment le fédéralisme, avant qu'un texte soit agréé et que la constitution soit adoptée. Ce processus exigera d'intenses activités de médiation.

17. Les tâches exposées ci-dessus devront être entreprises dès que les affrontements armés auront cessé et que la situation sera redevenue stable, l'objet étant de relancer le processus de transition politique.

18. Soucieux de faciliter un règlement pacifique, l'Envoyé spécial poursuit ses efforts de médiation afin de permettre la reprise d'un processus de transition politique qui soit pacifique, harmonieux, sans exclusive et mené par les Yéménites, et qui réponde aux exigences et aspirations légitimes du peuple.

Hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2016

19. Il est à compter que le Conseil de sécurité continuera de s'investir énergiquement et diligemment tout au long de la période de transition et qu'il sera saisi à cette fin, tous les 60 jours, d'un rapport sur l'évolution de la situation établi par l'Envoyé spécial. De surcroît, compte tenu des problèmes que pose la transition, il faut s'attendre à ce que l'Envoyé spécial soit amené à informer fréquemment le Conseil de l'état des choses.

20. Du fait de la poursuite du conflit et des retards qui en découlent, il a fallu remanier le calendrier de la transition. Nombre d'étapes restent à franchir – tenue de larges consultations publiques et sans exclusive concernant l'avant-projet de constitution, adoption de cette dernière, réforme de l'appareil d'État dans la

perspective de la transition d'un État unitaire à un État fédéral, réforme électorale et tenue d'élections générales – qui devront attendre la fin des hostilités.

21. Il est escompté que la composition de l'organe national chargé de superviser l'application des dispositions du document final de la Conférence de dialogue national sera revue afin que toutes les parties à la Conférence y soient équitablement représentées. Cet organe examinera et approuvera l'avant-projet de constitution, qui pourrait alors faire l'objet d'un référendum au second semestre 2016. Une fois la constitution adoptée, une nouvelle loi électorale sera promulguée en vue de la tenue d'élections générales qui clôtureront la période de transition.

22. Le Yémen est aux prises avec une guerre civile et une crise politique complexes. Les organismes humanitaires s'inquiètent d'une éventuelle poursuite du conflit et de son impact sur la population civile. L'aggravation de l'instabilité politique et des risques de conflit pourrait entraver l'action humanitaire menée en vue de trouver une solution viable, assurer à la population des moyens de subsistance durables et faciliter le relèvement.

23. Le Bureau maintiendra sa présence au Yémen en vue de dialoguer régulièrement avec toutes les parties politiques intéressées, de rester en contact avec l'équipe de pays des Nations Unies, de piloter la coordination de l'aide internationale au processus de transition, en particulier pour ce qui est de l'élaboration de la constitution et de la réforme électorale, et de prendre la tête des initiatives placées sous l'égide des Nations Unies concernant la mise en place de dispositifs de cessez-le-feu, le désarmement et le retrait des groupes armés présents dans diverses provinces, le désarmement, la démobilisation et la réintégration, et la réforme du secteur de la sécurité.

24. Compte tenu de l'évolution constante de la situation politique et de la périodicité des rapports à présenter au Conseil de sécurité aux termes des résolutions pertinentes, l'Envoyé spécial continuera, avec un petit nombre de collaborateurs, d'exercer ses activités à partir de New York, ce qui lui permettra d'entretenir des contacts étroits et réguliers avec les États Membres et, plus particulièrement, les membres du Conseil.

25. L'Envoyé spécial se rendra régulièrement au Yémen et dans les pays de la région pour maintenir un dialogue suivi avec tous les intéressés, dont le Président, le Premier Ministre, les membres du Gouvernement, tous les partis politiques, le Mouvement houthiste, le Mouvement sudiste Al-Hirak, ainsi qu'avec d'autres partenaires essentiels comme les associations de femmes, les mouvements de jeunesse et la société civile.

26. L'Envoyé spécial devra sans doute intensifier son dialogue avec les acteurs régionaux. Il faut donc compter qu'il se rendra régulièrement dans la région, notamment à Riyad, Doha et Abou Dhabi, ainsi que dans d'autres capitales, dont Washington, Moscou, Bruxelles et Londres, pour mobiliser la communauté internationale et favoriser la concertation.

27. Les objectifs, les réalisations escomptées, les indicateurs de succès et la mesure des résultats sont indiqués ci-après.

Tableau 1

Objectif : Étayer l'Initiative du Conseil de coopération du Golfe et le mécanisme de mise en œuvre y relatif, en vue de contribuer à la paix, à la stabilité et au développement au Yémen

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
a) Progrès réalisés en matière de justice transitionnelle et de réconciliation nationale	a) Augmentation du nombre d'initiatives gouvernementales ou de mesures législatives favorisant la justice transitionnelle et la réconciliation nationale <i>Mesure des résultats</i> 2014 : 0 2015 (estimation) : 0 2016 (objectif) : 3
b) Progrès réalisés dans l'instauration de conditions favorables à la tenue d'élections générales participatives et sans exclusive	b) i) Augmentation en pourcentage des électeurs enregistrés dans le nouveau système d'inscription sur les listes électorales <i>Mesure des résultats</i> 2014 : 1 projet pilote mené dans un district dont la population en âge de voter se monte à 20 000 2015 (estimation) : inchangé 2016 (objectif) : 70 % ii) Mise en place d'une commission électorale pleinement opérationnelle <i>Mesure des résultats</i> 2014 : commission créée et pleinement opérationnelle 2015 (estimation) : commission créée et pleinement opérationnelle 2016 (objectif) : commission reconstituée avec des moyens plus importants iii) Augmentation en pourcentage des textes de loi relatifs aux élections adoptés et conformes aux normes internationales et aux dispositions du document final de la Conférence de dialogue national <i>Mesure des résultats</i> 2014 : 0 % 2015 (estimation) : 25 % 2016 (objectif) : 60 % iv) Nombre de consultations et de mesures de mobilisation de la société civile et des partis politiques concernant les questions électorales <i>Mesure des résultats</i> 2014 : 10 2015 (estimation) : 5

c) Progrès sur la voie de l'adoption d'une nouvelle constitution	2016 (objectif) : 20 c) Nombre d'étapes franchies dans l'élaboration de la constitution
	<i>Mesure des résultats</i> 2014 : 0 2015 (estimation) : finalisation et présentation de l'avant-projet de constitution à l'organe national chargé de superviser l'application des dispositions du document final de la Conférence, ainsi qu'au Président 2016 (objectif) : Présentation, à l'issue de consultations publiques, du texte final de la constitution à l'organe national et au Président

Produits

- Discussions et consultations régulières avec les autorités yéménites et d'autres parties prenantes sur l'ensemble des questions touchant l'Initiative du Conseil de coopération du Golfe et le mécanisme de mise en œuvre y relatif (100)
 - Discussions et consultations régulières avec les États Membres intéressés et les organisations régionales, dont le Conseil de coopération du Golfe (50)
 - Prestation d'un appui technique au secrétariat général du Comité de rédaction de la constitution, y compris l'appui aux médias en vue de sensibiliser la population aux dispositions du document final de la Conférence de dialogue national et à l'élaboration de la constitution (1)
 - Exposés de l'Envoyé spécial au Conseil de sécurité (6) et à d'autres organes compétents, ainsi qu'aux Amis du Yémen (2) et aux bailleurs de fonds (2-3)
 - Prestation d'une assistance technique au Gouvernement, à la société civile et aux autres acteurs concernés, à la demande d'entités compétentes des Nations Unies et en étroite concertation avec elles, à l'appui du processus de transition, dont une aide à l'organisation de réunions des parties prenantes (10) et de journées d'étude (5)
-

Facteurs externes

28. L'objectif sera atteint si les conditions suivantes sont réunies : il est mis fin aux hostilités; les conditions de sécurité permettent au Bureau de s'acquitter de son mandat; les différentes parties prenantes font preuve de détermination politique, adhèrent au processus et nouent le dialogue; la communauté internationale continue d'apporter son soutien.

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 2

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2014-2015			Montants nécessaires pour 2016		Total des montants nécessaires pour 2015	Variation, 2015-2016
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart	Total	Dépenses non renouvelables		
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) - (6)
Personnel civil	5 786,9	6 050,6	(263,7)	4 007,6	–	3 464,5	543,1
Dépenses opérationnelles	4 757,5	4 376,9	380,6	2 925,3	168,0	1 887,8	1 037,5
Total	10 544,4	10 427,5	116,9	6 932,9	168,0	5 352,3	1 580,6

Tableau 3

Postes

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Total (personnel internation- al)	Personnel recruté sur le plan national			Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux		Adminis- trateurs	Agents locaux	Volontaires des Nations Unies	
Effectif approuvé pour 2015	–	1	–	1	3	2	3	–	10	12	1	23	1	10	–	34
Effectif proposé pour 2016	1	–	1	–	4	5	3	–	14	13	1	28	2	9	–	39
Variation	1	(1)	1	(1)	1	3	–	–	4	1	–	5	1	(1)	–	5

29. Le solde inutilisé attendu pour l'exercice biennal 2014-2015 tient essentiellement au fait qu'en raison de la dégradation de la situation politique et de l'insécurité, les fonds inscrits à la rubrique Consultants n'ont pu être employés et les dépenses de communication ont été moindres que prévu; ceci a été en partie contrebalancé par des dépenses plus élevées que prévu au titre des dépenses de personnel et par l'augmentation des dépenses relatives aux voyages et aux transports aériens découlant de l'intensification de l'action diplomatique et de la suppression des vols de ligne en direction de Sanaa.

30. Les dépenses prévues pour 2016 s'élèvent à 6 932 900 dollars (déduction faite des contributions du personnel). Elles couvrent les dépenses de personnel civil (4 007 600 dollars) correspondant à 39 postes (1 SGA, 1 D-2, 4 P-5, 5 P-4, 3 P-3, 13 SM, 1 G(AC), 2 AN et 9 AL), calculées par application d'un taux de vacance de postes de 26 % pour le personnel recruté sur le plan international, de 0 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national et de 10 % pour les agents locaux; elles couvrent de plus les dépenses opérationnelles (2 925 300 dollars), qui concernent les rubriques suivantes : Voyages (1 135 000 dollars), Installations et infrastructures (659 800 dollars), Transports terrestres (53 800 dollars), Transports aériens

(492 800 dollars), Communications (260 700 dollars), Informatique (169 300 dollars) et Fournitures, services et matériel divers (153 900 dollars).

31. Il est demandé un effectif de 39 postes pour 2016, à savoir cinq postes à New York [1 SGA, 1 P-5, 1 P-4, 1 P-3 et 1 G(AC)], 10 postes pour le bureau d'appui politique à Sanaa (1 D-2, 3 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 1 AN, 1 SM et 1 AL), 10 postes pour les services d'appui à la mission à Sanaa (1 P-4, 1 SM, 1 AN et 7 AL), 13 postes pour la Section de la sûreté et de la sécurité à Sanaa (1 P-3, 11 SM et 1 AL) et un poste (P-4) au Département des affaires politiques à New York pour l'appui technique.

32. Ceci fait apparaître, pour 2016, une augmentation nette de 5 postes, qui s'explique comme suit :

a) Régularisation du reclassement du poste d'envoyé spécial au rang de secrétaire général adjoint, compte tenu de la complexité de la situation au Yémen, qui devrait s'aggraver, ainsi que des nouvelles attributions et compétences attachées à ce poste en vertu des résolutions 2201 (2015) et 2216 (2015) du Conseil de sécurité;

b) Reclassement de D-1 à D-2 du poste d'administrateur général chargé des questions politiques, compte tenu de l'importance des responsabilités attachées à ce poste, qui résultent des nouvelles attributions confiées à l'Envoyé spécial en vertu des résolutions 2201 (2015) et 2216 (2015) du Conseil. L'Envoyé spécial, en effet, doit pouvoir, dans la région comme au Yémen, compter sur le concours d'un collaborateur de haut rang qui favorisera la bonne issue des négociations en vue de l'achèvement du processus de transition politique. L'Administrateur général aidera l'Envoyé spécial à consolider les échanges avec les hauts responsables du Gouvernement et des parties prenantes de la région. De plus, il prêtera assistance à l'Envoyé spécial dans l'action que celui-ci mène pour obtenir un cessez-le-feu général, mettre en place des dispositifs aux fins du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration et assurer la réforme du secteur de la sécurité. Enfin, il se chargera des opérations courantes à Sanaa;

c) Création d'un poste P-5 de spécialiste de la réforme du secteur de la sécurité, dont le titulaire prêtera conseil à l'Envoyé spécial, l'aidera dans l'action qu'il mène en vue d'obtenir un accord entre les parties aux conflits sur un cessez-le-feu général et l'application des dispositions des résolutions 2201 (2015) et 2216 (2015) du Conseil relatives à la sécurité, et contribuera à tout autre accord entre les parties;

d) Création d'un poste P-4 de spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration à Sanaa, qui mettra ses compétences et ses connaissances à profit pour prêter conseil à l'Envoyé spécial quant aux stratégies susceptibles de désamorcer le conflit, au moyen, notamment, d'accords de cessez-le-feu général ou dans une région donnée, de dispositions transitoires concernant la sécurité et de la mise en place de dispositifs de contrôle du cessez-le-feu et d'observation de l'application des accords relatifs au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration;

e) Création d'un poste P-4 de spécialiste des affaires politiques à New York afin que le Bureau reçoive un appui technique des services du Siège pour l'exécution du mandat consolidé et amplifié que le Conseil lui a confié dans ses résolutions 2201 (2015) et 2216 (2015), et qu'il puisse coordonner comme il

convient ses activités avec celles de la Division du Moyen-Orient et de l'Asie de l'Ouest et d'autres divisions compétentes du Département des affaires politiques;

f) Création d'un poste P-4 de fonctionnaire d'administration à Sanaa en vue d'étoffer les moyens opérationnels du Bureau. Le titulaire de ce poste sera globalement responsable de la prestation de services d'appui systématiques à la mission et fera preuve de l'autorité nécessaire, notamment pour ce qui est de la concertation avec ses homologues au Siège ainsi que dans la région et au Yémen;

g) Transfert d'un poste P-4 de spécialiste des questions politiques de Sanaa à New York, compte tenu de l'escalade du conflit et de l'importance de se concerter encore plus avec les membres du Conseil de sécurité et d'autres parties prenantes ou intéressées à New York, notamment les départements de l'ONU et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies compétents;

h) Création d'un poste d'assistant administratif (agent du Service mobile) à Sanaa, dont le titulaire prêtera au bureau de l'appui politique des services d'appui et d'administration de toutes sortes, notamment pour ce qui est de la concertation et de la communication avec ses homologues au sein de l'Organisation et des partenaires régionaux;

i) Création d'un poste de fonctionnaire des finances et du budget (administrateur recruté sur le plan national) et suppression d'un poste d'assistant (budget et finances) (agent local), compte tenu de la complexification des besoins de la mission en matière d'appui et des enseignements tirés de l'expérience;

j) Création d'un poste d'assistant d'information (agent local) et suppression d'un poste d'assistant de recherche (agent local) à Sanaa, étant donné que le Bureau assurera tout particulièrement la veille des médias locaux, en analysera les articles et répondra à leurs demandes d'informations.

33. La variation entre les prévisions de dépenses pour 2016 et le budget approuvé pour 2015 correspond essentiellement à l'augmentation des postes et à leur reclassement, à la hausse des dépenses au titre des transports aériens, résultant de la suppression des vols de ligne en direction de Sanaa, et de celles relatives aux voyages; ceci est partiellement compensé par la non-inscription de ressources à la rubrique Consultants.

Ressources extrabudgétaires

34. En 2015, des ressources extrabudgétaires se montant approximativement à 600 000 dollars ont été affectées au Bureau aux fins de l'exécution de fonctions d'appui complexes (administration, et gestion des ressources humaines et des programmes) indispensables au déroulement de la transition politique, notamment pour ce qui est du dialogue national, de la rédaction de la constitution et de la réforme électorale. Pour 2016, le Bureau s'emploie à mobiliser des ressources extrabudgétaires auprès des bailleurs de fonds, lesquels, à ce jour, n'ont pas annoncé de contributions.